

Fabienne Efendi, éducatrice et militante FO, fait face à la restructuration des services de la Ville de Paris, qui affecte tous les personnels. **P. 8**



ÉLECTION TPE : IL EST ENCORE TEMPS DE VOTER !

P. 4

BUDGET 2017 : LES ENTREPRISES FAVORISÉES

P. 5

FO HEBDO
N° 3225

Du 11 au 17
janvier 2017

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

La progression des salaires a du plomb dans l'aile

ÉVÉNEMENT P. 2-3

TASSEMENT

Selon une étude de l'OIT, la croissance des rémunérations au niveau mondial n'a été que de 1,7% en 2015.

MENACE

La généralisation du phénomène risque d'entraîner une nouvelle crise.

TRAVAILLEURS PAUVRES

Dans l'Union européenne, les bas salaires touchent un salarié sur six, précise Eurostat.



Sont considérés comme ayant un bas salaire les salariés dont la rémunération se situe en dessous de 66% du salaire médian.

© ADAM FERGUSON/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA



© F. BLANC

2017, l'année des dangers ou des opportunités...

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

En mandarin, « weiji » (la crise) a deux sens : danger ou opportunité ! 2017 sera effectivement l'année des dangers ou des opportunités.

De fait, les incertitudes sont nombreuses : tensions géopolitiques, terrorisme, croissance faible, niveau des taux d'intérêt, chômage, inégalités croissantes,

précarité et pauvreté en font partie.

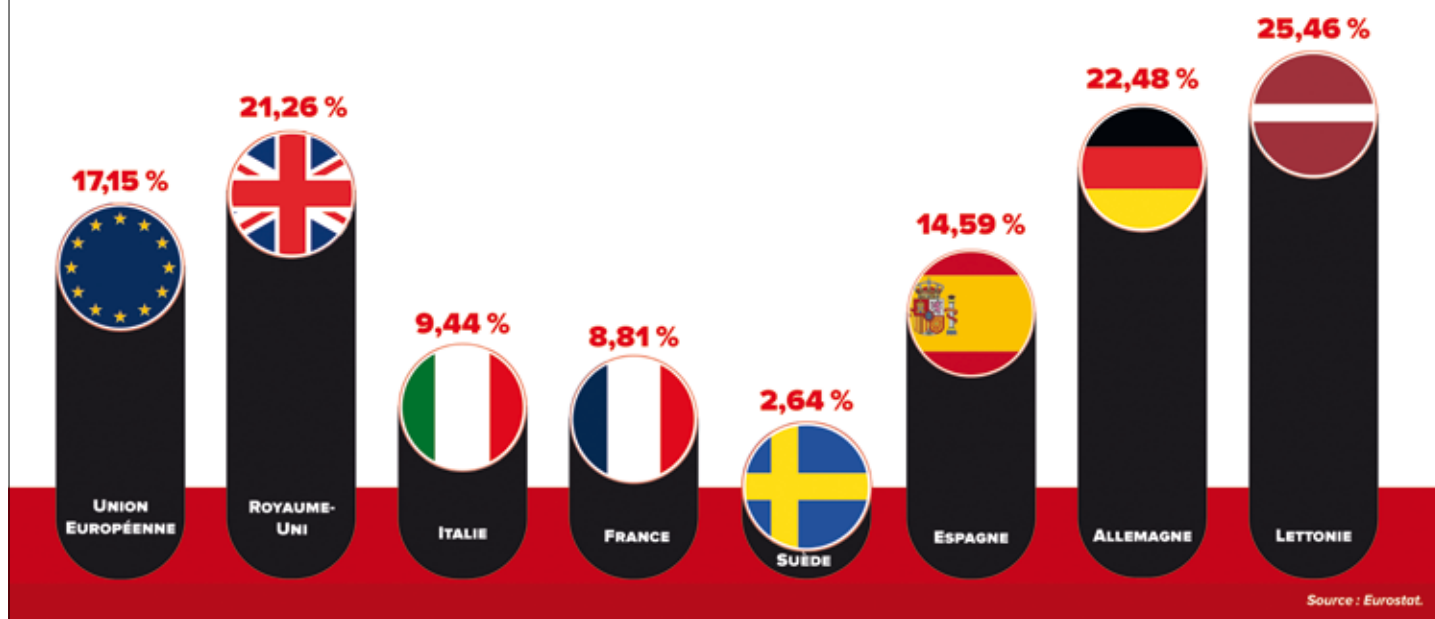
Il en est de même avec toute une série d'élections qui ont eu lieu ou vont avoir lieu : États-Unis, France, Pays-Bas, Italie, Allemagne notamment. Dans le même temps, de plus en plus de voix s'élèvent pour condamner les politiques économiques et sociales d'austérité à l'origine de nombre de maux de l'époque.

C'est le cas au niveau européen, où les syndicats réclament la fin de l'austérité, une révision des traités, des augmentations de salaire, une relance de l'investissement public, une présentation des régimes sociaux et du service public. Ce sont aussi des économistes, de plus en plus nombreux, qui vont dans ce sens.

Suite page 3



LA PROPORTION DES BAS SALAIRES EN EUROPE (SALAIRES EN DESSOUS DE 66 % DU SALAIRE MÉDIAN EN 2014)



L'Allemagne fait partie des pays où la proportion de bas salaires est la plus importante.

La croissance des salaires ralentit dangereusement alerte l'OIT

Après avoir brusquement chuté en 2008, et s'être redressée en 2010 sans toutefois retrouver son niveau d'avant la crise, la croissance des salaires réels a recommencé à s'essouffler depuis 2012, pour atteindre fin 2015 son plus bas niveau sur quatre ans, constate l'OIT.

Les salaires n'ont progressé que de 1,7 % en 2015 à l'échelle mondiale au lieu de 2,5 % en 2012 (3,4 % en 2007), alerte l'OIT dans un rapport publié à la mi-décembre. Si l'on exclut les résultats de la Chine, le taux de croissance des salaires réels tombe à 0,9 % en 2015 contre 1,6 % en 2012 (2,6 % en 2007).

Pourquoi un tel ralentissement ? Alors que la croissance mondiale des salaires reposait essentiellement, depuis longtemps, sur leur augmentation dans les pays émergents et en développement, cela n'est plus du tout le cas depuis 2012. Toujours en faisant abstraction de la Chine, le taux de croissance des salaires y a au contraire

beaucoup faibli, passant ainsi de 6,6 % en 2012 à 2,5 % en 2015 dans les pays émergents ou en développement du G20. La dégringolade a été la plus sévère en Europe orientale et en Amérique latine (et aux Caraïbes), où il ne s'agit plus d'un ralentissement de la croissance mais bien d'une baisse des salaires réels en 2015, de respectivement 5,2 % et 1,3 % pour ces deux régions.

Certes, le taux de croissance des salaires a au contraire augmenté ces quatre dernières années dans les pays développés, indique l'OIT : de 0,2 % à 1,7 % pour ceux du G20, soit le taux le plus élevé depuis une dizaine d'années, du fait avant tout d'une accélération de la croissance des

salaires aux États-Unis et en Allemagne.

Menace de déflation mondiale

Mais cette reprise dans les pays développés n'a pas suffi à compenser la dégradation dans les pays en développement. Surtout, « il n'est pas encore sûr que cette évolution encourageante se poursuive durablement car les pays développés sont confrontés à des incertitudes économiques, sociales et politiques grandissantes », explique Deborah Greenfield, directrice générale adjointe de l'OIT.

L'auteur du rapport, Rosalia Vasquez-Alvarez, relève aussi que la croissance des salaires est restée dans de nombreux pays

bien en deçà de celle de la productivité, avec une chute de la part du PIB consacrée au travail, notamment sous la pression des actionnaires.

« Il faut éviter que de trop nombreux pays ne mènent simultanément des politiques de modération salariale, ou ne procèdent à des coupes salariales pour soutenir la compétitivité et les exportations, au risque d'entraîner une chute de la demande globale ou une déflation à l'échelle régionale ou mondiale », insiste l'OIT, qui en appelle à une coordination des politiques à l'échelle mondiale et salue l'inscription des politiques salariales à l'ordre du jour des dernières réunions du G20. ■ EVELYNE SALAMERO

Union européenne : les bas salaires concernent un salarié sur six

La proportion de bas salaires au sein de l'Union européenne s'élevait à 17,2 % en 2014, selon l'office de statistiques Eurostat. Il s'agit de salariés gagnant seulement deux tiers ou moins du salaire horaire national brut médian.

Les plus jeunes sont particulièrement concernés (30,1 % des moins de 30 ans contre 14 % ou moins pour les tranches d'âge situées entre 30 et 59 ans), ainsi que les femmes (21,1 % d'entre elles contre 13,5 % des salariés hommes).

Le type de contrat influe beaucoup : 31,9 % des salariés en CDD percevaient un bas salaire contre 15,3 % de ceux en CDI. Le niveau d'études joue aussi un rôle important, souligne Eurostat : 28,2 % des salariés ayant un faible niveau d'études étaient des travailleurs à bas salaires en 2014, contre 20,9 % pour les salariés ayant un niveau d'éducation moyen et 6,4 % pour ceux issus de l'enseignement supérieur.

L'Allemagne et le Royaume-Uni dans le peloton de tête

Si les pays d'Europe de l'Est sont ceux où l'on trouve le plus de bas salaires, ils ne sont pas les seuls. Les pourcentages les plus élevés ont ainsi été observés en Lettonie (25,5 %), en Roumanie (24,4 %), en Lituanie (24,06 %), en Pologne (23,6 %), en Estonie (22,8 %), mais aussi en Allemagne où l'on compte pas moins de 22,5 % de bas salaires, en Irlande (21,6 %) et au Royaume-Uni (21,3 %).

50%
C'est la chute du taux de croissance des salaires à l'échelle mondiale de 2007 à 2015.



Salariés britanniques en grève, manifestant notamment pour la revalorisation de leur salaire. Swindon, Angleterre, décembre 2016.

Avec 8,8 % de salariés concernés, la France fait partie des pays où la proportion des bas salaires passe en deçà de la barre des 10 %, avec l'Italie (9,4 %), le Danemark (8,6 %), la Finlande (5,3 %), la Belgique (3,8 %) et la Suède (2,6 %).

Ces statistiques peuvent être mises en perspective avec un autre constat de l'Organisation internationale du travail : les inégalités salariales se sont creusées ces quatre dernières années dans de nombreux pays. Le rapport de l'OIT montre également que même si les inégalités d'une

entreprise à l'autre jouent un rôle important, leur poids au sein même des entreprises a peut-être été sous-estimé.

Dans les entreprises où le salaire moyen est faible, les personnes en haut de l'échelle gagnent cinq fois plus que les plus bas salaires et dans les entreprises où il est élevé, l'écart peut aller jusqu'à cent vingt fois plus, souligne l'OIT. Elle indique également que parmi les 1 % les mieux payés, les inégalités liées au sexe subsistent : les femmes P-DG ne gagnent que la moitié de ce que gagnent les hommes P-DG. ■ E. S.

FOCUS

Efficacité de la négociation de branche

Le salaire minimum et la négociation collective ont « le potentiel de réduire simultanément les inégalités inter et intra-entreprises », constate l'OIT. Mais, souligne-t-elle, alors que la négociation de branche nationale peut réduire les inégalités – à la fois – entre les entreprises et au sein des entreprises, en revanche, lorsque la négociation « a une base étroite, c'est-à-dire lorsqu'elle se déroule au niveau de l'entreprise ou de l'établissement, son effet se limite aux inégalités internes à cette entreprise ».

2017, l'année des dangers ou des opportunités...

C'est aussi le cas au niveau du Bureau international du travail, qui met en garde contre les méfaits de la financiarisation de l'économie. À titre d'exemple, en France la dette publique ne représentait en 1974 que 14,5 % du PIB, pour atteindre 97 % fin 2015. Notamment parce que jusqu'en 1973 l'État pouvait emprunter sans intérêt à la Banque centrale, ce qui fut interdit et transféré aux banques. Ainsi le cumul des intérêts payés par l'État depuis 1974 représente le montant de l'accroissement de la dette ! Le BIT montre aussi très bien que sur une longue période, en France, plus la financiarisation de l'économie s'est développée, plus le chômage a augmenté (les courbes sont identiques !). Dans un tel contexte, il est essentiel que nous maintenions nos positions. Le syndicalisme a un rôle essentiel de résistance et de propositions revendicatives. Il constitue un rempart pour la démocratie, la liberté et le progrès social. Ceux qui nous considèrent comme archaïques sont les mêmes qui défendent le néolibéralisme et constituent, de fait, un danger. Alors que, par nos actions, nous devons permettre de dégager des opportunités. Bonne année revendicative et solidaire à toutes et tous. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETARE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

En bref**GRÈCE****Des salaires payés en coupons**

Plus de 200000 salariés grecs du secteur privé perçoivent 20% à 25% de leur salaire en « tickets de rationnement », selon une enquête publiée par le quotidien *I Kathimerini*. Près de 4000 enseignes de supermarchés et magasins alimentaires acceptent ces coupons à travers le pays. Il est de plus en plus difficile de trouver des liquidités depuis la mise en place du contrôle des capitaux, le 26 juin 2015.

ASSURANCE CHÔMAGE**Le diagnostic a démarré**

La première séance du « diagnostic » sur l'Assurance chômage, voulu par le patronat, s'est tenue le 4 janvier au siège du Medef. Le Conseil d'orientation pour l'emploi a évoqué les réformes du marché du travail en Europe et l'économiste Bruno Coquet les enjeux de l'Assurance chômage. Rien de neuf pour la délégation FO qui attend le 15 février, date à laquelle les chefs de file décideront s'ils relancent ou non la négociation.

CHANTIER NAVAL**FO s'alarme du passage de STX sous pavillon italien**

La justice sud-coréenne a désigné, le 3 janvier, le constructeur naval italien Ficantieri pour reprendre le chantier STX de Saint-Nazaire. La fédération FO Métaux, inquiète pour l'emploi des 2600 salariés et 5000 sous-traitants, demande au gouvernement d'activer la loi de protection des entreprises stratégiques pour obtenir des garanties sur l'avenir du site.

Élections dans les TPE : un scrutin essentiel pour les salariés

SUFFRAGE Les salariés des très petites entreprises sont appelés à voter pour choisir leur syndicat jusqu'au 13 janvier. FO continue de rappeler l'importance du scrutin. Exemples en Lozère et en Indre-et-Loire.

Pas moins de 4,5 millions de salariés des TPE sont appelés aux urnes jusqu'au 13 janvier.

En Lozère, l'union départementale FO (UD FO) a adressé un dépliant aux 5500 salariés concernés par le vote, qui peut se faire par correspondance ou sur Internet. Sur la liste régionale FO de neuf candidats, figurent six femmes, dont Martine Buffier, de Mende. « *C'est mon premier engagement dans le syndicat, ce que j'aime à FO c'est son indépendance. J'appelle tous les salariés des TPE à voter, il en va de leur intérêt d'être représentés et défendus.* »

Des œuvres sociales et culturelles pour les salariés des TPE

En Indre-et-Loire, qui compte 90 % d'entreprises de moins de 10 salariés, la ministre du Travail Myriam El Khomri était présente dans un salon de coif-



Martine Buffier, candidate FO en Lozère pour les élections dans les TPE, et **Michel Guiral**, secrétaire général de l'union départementale FO 48.

fure à Chambray-lès-Tours le 3 janvier, aux côtés de représentants syndicaux et patronaux. Outre la mise en place d'une CPRIA (lieu de concertation régional sur des sujets concernant les salariés des entreprises artisanales), ceux-ci ont créé un Comité des œuvres sociales et culturelles de l'artisanat. « *Il*

permet aux salariés des TPE de bénéficier d'avantages de type bons d'achat, bons de réduction, aide à la mise en place de Chèques-Vacances... », indique Grégoire Hamelin, secrétaire général de l'UD FO.

Les résultats nationaux de l'élection seront connus le 3 février. ▀

FRANÇOISE LAMBERT

En 2016, l'inflation a atteint 0,6%

Selon les données provisoires publiées par l'INSEE le 3 janvier, l'indice des prix à la consommation (IPC) aura augmenté de 0,3 % pour le seul mois de décembre, ce qui porte à 0,6 % la hausse des prix sur l'année. C'est plus qu'en 2015 (0 %) ou 2014 (0,5 %) et peut-être moins que pour 2017 puisque la plupart des économistes s'attendent à une progression d'au moins 1 % pour les douze prochains mois, principalement à cause de la remontée des prix du pétrole. Un chiffre à intégrer dans les prochaines négociations salariales pour éviter une perte de pouvoir d'achat. ▀

D. R.

Déneigement des routes : le Haut-Rhin délaissé 665km

Après avoir annoncé qu'il ne traiterait plus 665 km de ses routes en cas de verglas ou de neige, le conseil départemental du Haut-Rhin est revenu sur sa décision le 30 décembre. Enfin presque. Si en cas de verglas ces axes seront salés, en cas de neige il n'y aura aucun déneigement. La mesure, qui vise à abaisser de 300000 euros le coût du plan hivernal, a déclenché la colère d'élus et d'usagers. Le syndicat FO du département (majoritaire avec 60 % des voix) a organisé deux manifestations en novembre. Il demande l'abandon d'une mesure qui détériore une mission publique essentielle à la sécurité des usagers de la route. ▀

V. F.



La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) veille à l'application du droit de l'Union et à l'uniformité de son interprétation.

Les accords de libre-échange devant la Cour de justice de l'UE

COMMERCE INTERNATIONAL Les accords de libre-échange pourraient bien devoir être ratifiés par les parlements de tous les États membres et non plus seulement par le Conseil et le Parlement européen.

Connaissez-vous Eleanor Sharpston ? Cette Anglaise de 62 ans est, depuis 2006, avocate générale à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Le 21 décembre, elle a rendu des conclusions très attendues. « *L'avocate générale Sharpston considère que l'accord de libre-échange avec Singapour ne peut être conclu que par l'Union et les États membres agissant de concert* », indique le communiqué de presse de la CJUE.

Une jurisprudence pour le Ceta

En quoi l'avis de l'avocate générale est-il important ? Parce qu'il fera jurisprudence sur les accords de libre-échange dits de nouvelle génération, actuellement en négociation, notamment ceux que la Commission européenne négocie avec le Canada (Ceta) et avec les États-Unis (Tafta). Leur ratifica-

tion devrait, si la CJUE confirme les conclusions d'Eleanor Sharpston, passer devant les parlements des vingt-huit États membres. Une procédure beaucoup plus longue qu'un simple examen devant le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. Mais compte tenu des enjeux sociaux et environnementaux contenus dans ces accords, de nombreux syndicats et organisations citoyennes demandent que ce cheminement démocratique soit respecté.

Si une procédure de ratification impliquant tous les États membres et l'Union peut soulever certaines difficultés, a commenté Eleanor Sharpston, « *cet inconvénient ne saurait avoir une incidence sur la réponse à donner à la question de savoir qui est compétent pour conclure cet accord* ». Traduction : ce n'est pas parce que les procédures sont longues qu'il faut les court-circuiter. ■

NADIA DJABALI

Budget 2017 : bonne année aux entreprises!

FAVEURS Le projet de loi de finances a été adopté par le Parlement et validé par le Conseil constitutionnel. La loi organise le renforcement des cadeaux aux entreprises. Parallèlement, les administrations doivent toujours réduire leurs dépenses. Panorama de mesures qui pèsent sur la collectivité tout entière.

Adoptée le 20 décembre par le Parlement puis validée par le Conseil constitutionnel, la loi de finances pour 2017, retenant l'hypothèse d'une croissance à 1,5 %, vise à ramener le déficit public à 2,7 % du PIB, soit sous la barre des 3 %, selon les engagements européens. Cela représente un effort de 5 milliards. Pour le Conseil, les hypothèses retenues « *peuvent être regardées comme optimistes* ». La loi acte de nouveaux cadeaux aux entreprises – 5 milliards de nouvelles mesures – au titre du pacte de responsabilité. Renforcement du taux du CICE, abaissement de celui de l'impôt sur les sociétés pour les PME... Au total, en 2017 les entreprises bénéficient de mesures à hauteur de 40 milliards.

Les entreprises largement favorisées

Depuis 2012, elles auront profité de plus de 100 milliards en termes d'allègements d'impôts et de cotisations sociales, rappelle FO. Ces

cadeaux auront notamment été financés par le plan d'économies de 46 milliards sur 2015-2017. Ce plan – contrarié dans son objectif par les dépenses (7 milliards), dues notamment aux mesures de sécurité post-attentats ou encore à celles du plan Emploi – se finance par la baisse des dépenses publiques et la hausse de la fiscalité des ménages. La loi de finances

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EST ADOPTÉ.

– qui acte de la réforme du prélèvement à la source – prévoit une baisse de 1 milliard de l'impôt sur le revenu pour les ménages. La pression fiscale reste forte toutefois. Hors secteurs prioritaires (jeunesse, éducation, sécurité, emploi), les administrations sont quant à elles mises à la diète pour leurs dépenses et perdent 2500 postes. Sur l'ensemble des ministères, plus de 5200 emplois auront été supprimés depuis 2012. ■

VALÉRIE FORGERONT

FOCUS

Taxe Google : morte avant d'avoir vécu

Estimant que le législateur a laissé à tort à l'administration fiscale « *le pouvoir de choisir les contribuables qui doivent ou non entrer dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés* », le Conseil constitutionnel a censuré l'article 78, dit « *taxe Google* ». Cette taxe – qui aurait pu apporter jusqu'à 1 milliard d'euros de recettes par an à l'État – visait à étendre l'imposition des bénéficiaires réalisés en France par des multinationales étrangères et passées maître dans l'art de l'optimisation fiscale.



Face aux discriminations, les salariés ont maintenant la possibilité – introduite par la loi Justice du XXI^e siècle – de mener une action de groupe.

Discrimination dans l'emploi : la lutte pourrait être plus féroce

EXPERTISE Trois récents rapports dont l'un émane du Groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi, auquel participe FO, pointent la persistance des comportements discriminant dans l'entreprise. Prétendant les combattre, les mesures ministérielles apparaissent toutefois peu contraignantes. Ce qui ne peut que ravir le patronat.

Où l'on reparle de la discrimination dans l'emploi. Un rapport publié en septembre par France Stratégie évalue à 150 milliards le coût économique des inégalités d'accès à l'emploi et aux postes qualifiés. En terme de croissance, le manque à gagner dû aux discriminations dans l'emploi, notamment envers les femmes, se situerait aux alentours de 3 % à 14 % du PIB. Autre rapport, publié en décembre par la Dares (ministère du Travail), celui consacré aux risques de discrimination à l'embauche. À travers l'envoi de 3000 CV

fictifs à une quarantaine de grandes entreprises, il s'agissait de tester le traitement réservé aux candidats affichant des origines différentes. Résultat : 47 % des CV envoyés par des candidats d'origine hexagonale reçoivent des réponses positives. Seulement 36 % pour les CV révélant une origine maghrébine. Une entreprise sur trois a montré des comportements discriminatoires... Non sanctionnées, elles sont invitées

par le ministère du Travail à changer de pratique. À l'origine de ces deux rapports, le Groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations. La structure, créée en 2014, est placée

L'ENGAGEMENT MINISTÉRIEL RESTE TIMIDE ET LES RÉPONSES SONT DÉCEVANTES.

ZOOM

La discrimination des femmes coûte cher aux finances publiques

Le rapport de France Stratégie révèle qu'une hausse du taux d'emploi et de l'accès aux postes qualifiés des personnes discriminées permettrait une progression de 6,9% du PIB (production de richesse nationale), ce qui conduirait à accroître les recettes publiques de 2% et à réduire les dépenses publiques de 0,5%. Dans ce scénario, les femmes contribuent pour 97% à ces gains économiques. Pour l'instant toutefois, « être une femme reste le premier facteur d'inégalité », rappelle le rapport.

sous la tutelle des ministères du Travail et de la Ville. Elle rassemble notamment des représentants de l'État, de Pôle emploi, l'institution indépendante du Défenseur des droits, mais aussi des associations et des syndicats, tel FO.

Le patronat cherche à faire pression sur le gouvernement

En septembre, le patronat a quitté le Groupe, contestant les « mesures coercitives » contre les entreprises, celle notamment – introduite par la loi Justice du XXI^e siècle – donnant la possibilité aux salariés, représentés par des syndicats, de mener une action de groupe en matière de discrimination. À l'origine de propositions, dont dix-huit ont déjà fait l'objet d'actions concrètes, le Groupe suggère treize autres mesures dans son dernier rapport publié le 16 novembre. Certaines sont déjà prises en compte dans le projet de loi Égalité et citoyenneté (en débat en décembre au Parlement), telle la reconnaissance du *testing* comme mode de preuve dans les procédures judiciaires, ou encore la formation obligatoire des recruteurs à la lutte contre la discrimination dans les entreprises de plus de 300 salariés. Le 12 décembre, le ministère du Travail et le Défenseur des droits ont signé une convention pour la poursuite de la lutte contre la discrimination dans l'emploi. Pour FO, l'engagement ministériel reste toutefois « timide », les réponses « décevantes », et cette situation n'est pas sans lien avec l'attitude du patronat qui, en sortant du Groupe, a cherché à faire pression sur le gouvernement... ▀

VALÉRIE FORGERONT

CE QUI CHANGE

➤ **Le montant horaire brut du Smic** est porté à 9,76 euros au 1^{er} janvier 2017 contre 9,67 euros depuis le 1^{er} janvier 2016.

➤ **Le tiers payant partiel** (part des dépenses prise en charge par l'Assurance maladie) doit être appliqué, au 1^{er} janvier 2017, par les professionnels de santé aux assurés atteints d'une affection de longue durée, ainsi qu'aux femmes enceintes qui bénéficient de l'Assurance maternité.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1 SUR 5

Les lombalgies ont représenté un accident du travail sur cinq en 2015, soit 19,1% exactement, contre 13% en 2005, d'après les chiffres du bilan annuel que vient de publier la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles (AT-MP) de l'Assurance maladie. Secteurs les plus concernés : services à la personne et logistique.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE est de 0,5% sur 98,25% du salaire brut.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Cassation : extension du domaine du CHSCT (aux sous-traitants)

La Cour de cassation a étendu clairement le périmètre de compétence du CHSCT d'une société donneuse d'ordre aux sous-traitants de celle-ci en estimant, le 7 décembre dernier, qu'il « *est compétent pour exercer ses prérogatives à l'égard de toute personne placée, à quelque titre que ce soit, sous l'autorité de l'employeur* » (Cass. soc., 7 décembre 2016, n°15-16769, FS-P+B sur le 1^{er} moyen). D'autant plus que le sous-traitant « *n'avait pris l'initiative d'aucune concertation avec la société Euriware en matière d'organisation des conditions de travail sur le site* ». C'est « *à la lumière de la directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989* », que la Cour de cassation a interprété les « *articles L. 4111-5, L. 4612-1, R. 4511-1 et R. 4511-5 du Code du travail* ».

décroché, de résolution et d'intervention », avec à l'appui un rapport d'expertise qu'il avait commandé (un *help desk* est un service d'assistance, par *hotline*, aux services informatiques d'entreprises). La cour d'appel avait alors jugé cette démarche fondée. Pas les deux entreprises, qui allèrent en cassation. Parmi ses arguments, la société sous-traitante arguait qu'elle « *était totalement étrangère au contrat de prestations de services* » conclu entre la donneuse d'ordre et son client, et qu'elle « *n'avait aucune connaissance des termes négociés* » par celle-ci. Outre, selon elle, l'inexistence de la preuve d'un lien de subordination entre elle et la donneuse d'ordre, elle reprochait le fait que le CHSCT, aux termes du Code du travail, n'était compétent que pour les salariés, y compris ceux mis à disposition, mais pas pour les sous-traitants. ➤

MICHEL POURCELOT

61%
C'est le pourcentage d'entreprises du secteur marchand ayant eu recours à la sous-traitance en France en 2014 (Insee).

Salarié sous-traité : suicide au « help desk »

L'affaire a commencé par un drame : le suicide en 2013 d'un salarié appartenant à une société sous-traitante. Le CHSCT de la société donneuse d'ordre a dû aller jusque devant la justice contre les deux sociétés concernées pour faire respecter l'obligation de prévention des risques, chez la donneuse d'ordre comme chez la sous-traitante. Il avait notamment demandé « *au tribunal de grande instance la suspension des objectifs fixés aux salariés du "help desk" en termes de taux de*

REPÈRES

Petit rappel historique

Ce n'est qu'en 1975 que la sous-traitance est définie par la loi n° 75-1334 : « Opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne, appelée sous-traitant, l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage. »

Agenda

Vendredi 13 janvier

ÉLECTION TPE

Ce vendredi sera le dernier jour en métropole pour voter par correspondance ou sur Internet (election-tpe.travail.gouv.fr) à la grande élection syndicale pour les salariés des Très petites entreprises (entreprises de 1 à 10 salariés) et des particuliers employeurs. Cette échéance est prolongée jusqu'au 20 janvier outre-mer. Toutes les informations utiles sont sur le site inFO-TPE.fr, y compris en cas de difficulté pour voter.

Jeudi 12 janvier REVENU MINIMUM

Une commission spécifique a été mise en place par le CESE (Conseil économique, social et environnemental) pour préparer un avis consacré à « *la clarification et la simplification du système d'accès aux aides, avec pour double objectif d'accroître son efficacité pour les bénéficiaires et de renforcer son acceptabilité par tous les citoyens* ». Ces travaux font suite à une saisine du président de l'Assemblée nationale, Philippe Pihet et Hélène Fauvel siègent pour FO dans cette commission.

Vendredi 13 janvier RETRAITÉS

L'UCR FO organise, avec d'autres unions syndicales de retraités, un colloque au CESE, à Paris. Plusieurs tables rondes sont prévues, consacrées à la place des retraités dans la société, à l'autonomie et au pouvoir d'achat.

Lundi 16 janvier FORMATION

Le secteur Égalité de la confédération organise une formation (jusqu'au 20 janvier), en collaboration avec l'Institut du Travail de Strasbourg, consacrée à la négociation de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

L'AVERTISSEMENT

La Fédération FO Énergie et Mines a refusé de siéger, le 15 décembre, au comité central d'entreprise d'EDF SA en signe de protestation contre la volonté des employeurs du secteur de l'énergie de geler le salaire national de base pour 2017, avertissant qu'elle « ne compte pas en rester là ». La FNEM FO a proposé une rencontre aux autres fédérations pour « préparer la riposte qui s'impose », et a appelé l'ensemble des salariés à « se préparer à faire entendre leur voix » dès ce début d'année.

L'ÉLECTION

La Fédération FO Cheminots a de quoi se réjouir. FO devient la première organisation syndicale chez Eurostar avec 38,5% des suffrages. Une victoire électorale qui se traduit par l'obtention de sièges au CE avec deux élus titulaires et deux suppléants. Côté DP, trois titulaires et trois suppléants. Un résultat jugé comme un formidable encouragement par FO. « Les délégations FO Cheminots pourront défendre les revendications durant un mandat qui s'annonce animé », prévient la fédération.

LE DÉSACCORD

Une fois de plus, FO exprime son inquiétude sur le nouveau statut de l'Alfa et sur le sort réservé à ses salariés. L'Alfa est transformée depuis le 1^{er} janvier 2017 en établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC). Avec le transfert des activités du champ concurrentiel à deux filiales. FO rappelle que la nouvelle architecture de l'Alfa comporte une inconnue importante, celle de l'activité. Les 110 millions d'euros affectés, dont 15 millions pour garantir l'accès de tous à la formation, ne suffiront pas.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

(Assemblée générale des Nations unies - Paris, 1948)
Article 23 : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, [...] à un salaire égal pour un travail égal, [...] toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

2017
IL N'Y A PAS
DE DÉMOCRATIE
sans SYNDICALISME
LIBRE
FO

Un syndicat, c'est avant tout un collectif

PORTRAIT Mutualisation, restructuration, néomanagement, Fabienne Efendi, 57 ans, éducatrice et militante à FO depuis 1985, est aux prises avec un mouvement qui touche tous les personnels de la Ville de Paris.

Depuis le dernier congrès du syndicat FO des personnels de la Ville et administrations annexes de Paris, Fabienne Efendi est devenue membre du conseil syndical. Mais ces dernières années, elle a eu encore plus de pain sur la planche. Éducatrice à la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (Dases), elle travaillait dans un établissement pour mineurs étrangers isolés situé à Pontourny, en Indre-et-Loire. La Ville de Paris souhaite se séparer de ses structures d'hébergement implantées en province. Et le centre éducatif et de formation professionnelle de Fabienne a été transformé en centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, plus laconiquement appelé centre de déradicalisation, qui dépend désormais de la fonction publique d'État.

Parmi les collègues de Fabienne, certains ont démissionné, d'autres ont été licenciés. Ceux qui sont restés ont

© F. BLANC

**1100**

C'était le nombre d'agents qui travaillaient fin 2015 dans les établissements de la Ville de Paris situés en dehors de la capitale. En 2017, il n'y en aura plus que 1067.

soit intégré le centre de déradicalisation, soit doivent migrer vers une structure à Paris. Autant dire que les questions de statuts ont largement été évoquées par les trois représentants FO siégeant au CHSCT. À Pontourny, FO avait obtenu 65 % des voix aux élections de 2014.

À l'avenir, le cheval de bataille ce sera les écueils posés par la métropole du Grand Paris (regroupement de la Ville et de 130 communes). ▀

NADIA DJABALI

À PONTOURNY, FO A OBTENU 65% DES VOIX AUX ÉLECTIONS DE 2014.

+ SUR LE SITE
FORCE-OUVRIERE.FR

Actualités des TPE

Forums, réunions, colloques, newsletter, la plate-forme info-tpe.fr vous tient informé de la campagne FO pour l'élection TPE, qui se déroule du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 : www.info-tpe.fr

17^e journée FO Travail et Handicap

Retrouvez les vidéos des moments forts de la 17^e journée nationale Travail et Handicap, qui s'est tenue le 6 décembre 2016 à Paris, sur le compte Youtube de FO : www.youtube.com/SiteFO Et les photographies de cette journée sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

FO
HEBDO

Hebdomadaire de la
Confédération Générale du
Travail Force Ouvrière, fondé
pendant la guerre sous le titre
Résistance Ouvrière.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse :
Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal janvier 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali,
V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand,
M. Pourcelot, E. Salamero.